



Des mots, des couleurs et des octaèdres

Par DENIS SERON
FNRS – Université de Liège

*Warum rot rot, und blau blau ist,
weiß kein Mensch.
(Ludwig Tieck, Der Hexensabbat.)*

Nos expériences visuelles sont faites de couleurs. Le monde que nous voyons est un monde coloré, et il y a même un sens à dire qu'il est coloré *avant toute autre chose*. Pour m'apparaître, la lune doit dessiner une petite forme ronde dans le ciel nocturne ; pour m'apparaître, la petite forme ronde doit avoir une certaine couleur, qui contraste avec celle du ciel nocturne. Des couleurs, pourtant, il semble à première vue n'y avoir pas grand-chose à dire. Peut-être Margot voit-elle rouge ce que Manon voit vert et vert ce que Manon voit rouge. Peut-être son spectre chromatique est-il exactement l'inverse de celui de Manon : quelle définition pourra alors lui donner tort ou raison ? Y a-t-il même un sens à dire qu'elle a tort ou raison d'appeler « rouge » ce que Manon appelle « vert » ? À première vue, les couleurs semblent des qualités trop simples et primitives pour qu'il soit possible d'en dire quelque chose et, à plus forte raison, d'avoir des connaissances à leur sujet.

Pourtant, nous savons avec évidence que tel n'est pas le cas. Si je dis à Margot que la couleur de la lune est moins claire que celle du ciel environnant, elle me répondra que j'ai tort. Sa réponse semblera très naturelle et la plupart l'approuveront. Ce qui suggère que, quelque simples et primitives que soient les couleurs, il y a néanmoins quelque chose à en dire. Comment est-ce possible ? Cela a manifestement quelque chose à voir avec le fait qu'il est maintenant question d'une *relation* entre des couleurs. Évidemment, il est possible de dire, à la vue de la lune, que sa couleur est différente de celle du ciel, qu'elle est plus claire, qu'elle ressemble à la couleur du lait, etc.

Mais ce n'est pas tout. Je peux encore dire à Margot, par exemple, que le violet est à mi-chemin entre le jaune et le rouge. Elle me répondra alors que je fais erreur, que c'est l'orange qui est entre le jaune et le rouge. Là encore, sa réponse semblera tout sauf absurde. Et ce qui est remarquable, c'est qu'elle introduit quelque chose de plus. Margot ne me dit pas simplement (elle le pourrait, assurément) que l'orange de ce pullover sous ses yeux est à mi-chemin entre le jaune du mur et le rouge de la chemise à sa droite : elle sait que l'orange *en général* est à mi-chemin entre le jaune *en général* et le rouge *en général*. Plus encore, sa connaissance — si du moins il s'agit vraiment d'une connaissance — a un certain caractère de nécessité. Ce n'est pas qu'à l'instant présent toutes les instanciations de « orange » entretiennent une certaine relation « ... est à mi-chemin entre... et... » avec toutes les instanciations de « jaune » et de « rouge », ou que l'orange soit *jusqu'à preuve du contraire* à mi-chemin entre le jaune et le rouge. Il semble plutôt évident, absolument certain que l'orange est à mi-chemin entre le jaune et le rouge *dans tous les cas possibles*. Les couleurs, assez énigmatiquement, se prêtent à ce genre de connaissance, qu'on qualifie d'« *a priori* » et qui apparente la théorie des couleurs à la mathématique.

La possibilité d'une connaissance *a priori* des relations chromatiques soulève des problèmes difficiles et fondamentaux. Dans ce qui suit, j'en examine quelques-uns à la lumière de travaux de Brentano et surtout de Meinong. Dans la première section, j'esquisse quelques réflexions introductives sur l'*a priori* chromatique. Les sections 2 à 4 traitent de la représentation géométrique des relations entre couleurs et de la conception compositionnelle des couleurs. Dans la section 5, je commente deux objections énoncées par Brentano contre la conception compositionnelle, ainsi que sa contre-argumentation et celle de Meinong. Le résultat est une conception qu'on pourrait qualifier de « quasi-compositionnelle ». Dans les sections 6 à 8, j'esquisse une solution d'ensemble au problème de l'*a priori* chromatique, dans le sillage de Brentano, Meinong et Wittgenstein.

1. Le problème

Le problème qui nous intéresse ici concerne les couleurs phénoménales. J'entends par « couleurs phénoménales » de simples qualités sensibles, par opposition aux couleurs dont parlent le physicien (en termes d'ondes

lumineuses), le neurophysiologiste (en termes de stimulations nerveuses), le peintre (en termes de pigments)¹, etc.

On suppose que les couleurs phénoménales « obéissent » à des lois, et que ces lois ne sont pas de simples régularités empiriques, mais des lois aprioriques. Nous pouvons être certains, par exemple, que si la loi selon laquelle l'orange est à mi-chemin entre le rouge et le jaune est vraie, alors elle ne peut être contredite par aucun cas individuel. Comment expliquer cela ? Une réponse intuitive est de dire que notre « savoir » *a priori* des relations chromatiques a quelque chose à voir avec notre usage des termes de couleur et qu'il est dès lors une affaire de « grammaire » (au sens wittgensteinien). Parce que nous appelons « orange » précisément cette couleur qui est à mi-chemin entre le rouge et le jaune, il n'est pas surprenant que l'orange soit nécessairement à mi-chemin entre le rouge et le jaune : il en sera ainsi aussi longtemps que nous suivrons la règle d'usage en question. Cette manière de voir jette la suspicion sur l'usage même du mot « savoir » dans le cas des relations chromatiques, du moins si l'on entend par là un savoir des couleurs ou des objets colorés.

Une manière au moins de comprendre cette idée a cependant été rejetée dans l'école Brentanienne, pour de bonnes raisons. D'après elle, les relations chromatiques, bien que purement linguistiques ou conceptuelles, nous renseignent directement sur les contrastes expérimentés. Par exemple, si une langue *L* possède seulement un terme de couleur là où une autre langue *M* en possède deux, alors un locuteur monolingue de *L* n'a pas l'expérience du contraste entre les deux couleurs distinguées par *M*. En 1879, Anton Marty s'en est pris avec virulence à cette conception, défendue deux années plus tôt par Geiger et Magnus². Les arguments de Geiger et Magnus étaient

¹ Cf. L. Wittgenstein, *Philosophical Remarks*, Blackwell, 1975, p. 273 : « Ce dont j'ai besoin est une théorie psychologique, ou plutôt phénoménologique, des couleurs, non une théorie physique ni une théorie physiologique. De plus, ce doit être une théorie de pure phénoménologie où on ne mentionne que ce qui est réellement perceptible et où n'interviennent pas d'objets hypothétiques — ondes, bâtonnets, cônes, etc. » ; F. Brentano, « Vom phänomenalen Grün », dans *Untersuchungen zur Sinnespsychologie*, Meiner, 1979, p. 6-7 : « Il s'agit pour nous du vert au sens propre, au sens où on reconnaît en lui un objet de notre intuition visuelle, non quelque chose qui existe dans la réalité. Ainsi c'est à un mélange phénoménal, à un mélange de bleu phénoménal et de jaune phénoménal, que j'identifie ce vert. »

² L. Geiger, *Ursprung und Entwicklung der menschlichen Sprache und Vernunft*, Cotta, 2 vol., 1872 ; H. Magnus, « Zur Entwicklung des Farbensinnes », *Kosmos*, 1 (1877), p. 423-427 ; Id., *Die geschichtliche Entwicklung des Farbensinnes*, Veit, 1877 ; A. Marty, *Die Frage nach der geschichtlichen Entwicklung des Farben-*

majoritairement philologiques. Ainsi, chez Homère, le mot *χλωρός* désigne aussi bien le bleu de la mer que le vert jaunâtre des jeunes pousses. D'où Magnus concluait à une évolution du sens chromatique : pour des raisons physiologiques, les Grecs de l'époque homérique ne distinguaient pas le bleu du vert jaunâtre. Sommairement, la réponse de Marty était celle-ci¹ : ce que démontre cette argumentation n'est pas l'existence d'une évolution, due à des causes physiologiques, du sens chromatique, mais l'existence d'une évolution, due à des facteurs culturels, du jugement sur les couleurs. Il convient au contraire de distinguer entre les lois déterminant l'expérience des couleurs et les lois déterminant l'usage des termes de couleur.

Il y a selon moi une autre contre-argumentation possible — par ailleurs pas très éloignée sur le fond —, qui nous amènera au cœur du problème. Elle consiste à rappeler la différence, évoquée plus haut, entre « l'orange est à mi-chemin entre le jaune et le rouge » et « l'orange de ce pullover est à mi-chemin entre le jaune de ce mur et le rouge de cette chemise ». Considérons les deux énoncés plus simples suivants :

- (E1) Le jaune est différent du rouge.
- (E2) Ce jaune contraste avec ce rouge.

L'énoncé (E1) est une loi *a priori*. En revanche, on ne voit pas quel sens il y aurait à attribuer à (E2) un caractère d'apriorité. C'est un simple énoncé observationnel, qui exprime un contraste chromatique. Supposons maintenant que le caractère de nécessité de (E1) soit de nature linguistique ou conceptuelle (cette hypothèse sera examinée plus en détail dans la suite). Nous dirons alors que le premier énoncé est *grammatical* et le second, mettons, *phénoménologique*. En première approximation, la théorie de

sinnes, Carl Gerold's Sohn, 1879 ; Id., « Entgegnung gegen Hugo Magnus » (1885), « Anzeige von : Rudolf Hohegger, *Die geschichtliche Entwicklung des Farbensinnes* » (1886), « Zur Frage nach der geschichtlichen Entwicklung des Farbensinnes », *Gesammelte Schriften*, I/1, Niemeyer, 1916, p. 199-239. Sur ces controverses, voir spécialement W. Wenning, « Marty and Magnus on Colours », dans K. Mulligan (éd.), *Mind, Meaning and Metaphysics. The Philosophy and Theory of Language of Anton Marty*, Kluwer, 1990, p. 103-110 ; B. Saunders, « The Empire in Empiricism : The Polemics of Color », dans H. Kulick (éd.), *A New History of Anthropology*, Blackwell, 2008, p. 128-142 ; et le recueil de traductions de B. Saunders (éd.), *The Debate About Colour Naming in the 19th Century German Philology*, Leuven University Press, 2007.

¹ Voir A. Marty, *Die Frage nach der geschichtlichen Entwicklung des Farbensinnes*, *op. cit.*, p. 108-109.

Geiger et Magnus semble résulter d'une certaine confusion entre (E1) et (E2). En clair, elle suggère que (E1) serait dérivable de (E2), ce qui n'est apparemment pas le cas : rien ne semble exclure la possibilité que le jaune contraste avec le rouge sans en être distinct conceptuellement, ou que le $\chi\lambda\omega\rho\acute{o}\varsigma$ homérique désigne des couleurs contrastant mutuellement. Ce point apparaît évident si l'on songe à la relative pauvreté du vocabulaire des couleurs en regard de la surabondance — de la « finesse de grain » — des couleurs discriminables par l'œil humain.

La différence entre les deux énoncés est frappante si l'on considère les deux faits suivants. Premièrement, le contraste jaune-rouge semble un fait d'expérience comparable aux autres faits d'expérience ; l'énoncé (E2) semble un énoncé observationnel comparable aux autres énoncés observationnels. Par exemple, quand même on peut lui associer une relation *a priori*, le contraste jaune-rouge a la particularité de se prêter à des inductions comme les autres énoncés observationnels. De même que l'observation comportementale fait conjecturer au zoologiste que, pour la chauve-souris, une onde sonore de 50 KHz contraste généralement avec une onde sonore de 100 KHz, de même le psychologue observe que, pour le sujet humain, le jaune contraste généralement avec le rouge : il ne viendrait à l'idée de personne de qualifier la première connaissance (à supposer qu'elle en soit une) d'*a priori*. La situation de la théorie des couleurs ne paraît pas différente, sur ce point, de celle de l'arithmétique élémentaire quand l'enfant compte sur ses doigts : de même que je peux m'assurer par l'observation des araignées existantes qu'elles ont toutes huit pattes, de même je peux m'assurer par l'observation que les groupes obtenus en ajoutant un groupe de deux doigts à un groupe de trois doigts sont des groupes de cinq doigts. Bien qu'elle ne démontre assurément aucune connaissance *a priori*, on ne voit pas ce qui rendrait l'induction illicite.

Deuxièmement, il est remarquable que l'énoncé (E2), entièrement explicite, requiert une clause comme « dans des conditions optimales », à savoir « pour un sujet non daltonien, à la lumière du jour, etc. » — ce qui n'est pas le cas de l'énoncé (E1). Imaginons deux surfaces adjacentes jaune et rouge. Elles contrastent dans certaines conditions, à savoir à la lumière du jour, pour un sujet non daltonien, etc. Maintenant, les conditions peuvent ne plus être optimales. Nous pouvons faire varier les conditions d'expérience de manière à faire disparaître le contraste, par exemple en projetant une intense lumière rouge. Qu'arrive-t-il alors ? Si « jaune » et « rouge » sont compris en leur sens phénoménologique, cette variation ne contredit nullement la loi (E1), car ce que nous verrons alors n'est pas une surface jaune et une surface rouge sans contraste mutuel, mais une surface uniformément rouge.

Mais le problème est que les deux énoncés ne sont pas totalement sans rapport l'un avec l'autre. D'une part, l'expérience ne semble pas tout à fait indépendante de la loi (E1). Sans doute, le fait (E2) ne semble exiger ni langage ni capacités conceptuelles. Du moins est-il raisonnable de supposer qu'un sujet sans langage, s'il est convenablement équipé physiologiquement, peut voir ce jaune contraster avec ce rouge, cet orange ressembler à ce rouge et à ce jaune, etc. Néanmoins, la loi (E1) semble bien parler de l'expérience, à savoir de contrastes chromatiques, et même, en un sens ou un autre, *déterminer* l'expérience. Ce qu'elle semble nous dire, c'est que nous pouvons être certains *a priori* qu'une surface tombant sous le concept « rouge » et une surface tombant sous le concept « jaune » contrasteront à chaque fois que nous en aurons l'expérience.

D'autre part, la loi (E1) ne semble pas tout à fait indépendante de l'expérience. Sans doute, elle n'est pas ce genre de connaissance qu'on peut dériver de l'expérience au sens où, par exemple, on dérive de l'expérience la connaissance que toutes les araignées ont huit pattes. De même, un sujet qui n'a jamais fait l'expérience du jaune et du rouge peut être en possession de la loi (E1). Un aveugle-né ou la petite Mary imaginée par Frank Jackson¹ peuvent apprendre que le jaune diffère du rouge en lisant des manuels de psychologie ou de neurophysiologie, mais aussi en interrogeant des sujets qui ont l'expérience du contraste entre le jaune et le rouge. Néanmoins, dans un monde où il n'existerait ni n'aurait jamais existé aucun organisme capable d'expériences chromatiques, l'énoncé « le jaune est différent du rouge » — compris au sens phénoménologique — ne nous semblerait avoir aucun sens, tout comme l'énoncé « toutes les araignées ont huit pattes » semblerait vide de sens dans un monde où il n'existerait ni n'aurait jamais existé aucune araignée. Il est significatif que les sujets normaux n'aient pas de termes pour des couleurs inaccessibles à l'expérience et que, par exemple, on ne qualifie généralement pas de « couleurs » l'ultraviolet et l'infrarouge — ni de « notes » les ultrasons, d'ailleurs. Ainsi il serait étrange de dire, d'un animal percevant l'ultraviolet, qu'il perçoit des *couleurs* que nous ne percevons pas².

¹ F. Jackson, « Epiphenomenal Qualia », *Philosophical Quarterly*, 32 (1982), p. 127-136.

² Cf. L. Wittgenstein, *Bemerkungen über die Farben/Remarques sur les couleurs*, TER, 1983, I, § 14, p. 10. Cf. le problème soulevé par Meinong, commenté par K. Mulligan, « Couleurs », dans *Wittgenstein et la philosophie austro-allemande*, Vrin, 2012, p. 159-160 : l'octaèdre chromatique de Höfler étant une partie propre de l'espace chromatique, il y aurait dès lors quelque chose qui serait dans l'espace

Enfin, et plus problématiquement, on peut penser qu'il existe une différence de nature entre l'énoncé (E1) et des énoncés comme « le jaune est une couleur ». Le second énoncé est, du moins en un sens courant¹, une vérité analytique. Ce qui veut dire que le concept de couleur est un trait définitoire de celui de jaune, découvrable par l'analyse conceptuelle. Par contre, l'idée que « ... est différent du rouge » est un trait définitoire de « ... est jaune » engendre d'importantes difficultés, dont une plus significative sera examinée dans la section 4. En vue de surmonter ces difficultés, Kant a défendu l'idée qu'il existe un certain genre d'*a priori* qui n'est pas purement analytique, mais « synthétique ». L'hypothèse, assez énigmatique, est que les lois *a priori* de la géométrie euclidienne et de l'arithmétique réclament, en plus de capacités conceptuelles, une certaine intuition sensible mais non proprement empirique.

À voir les choses superficiellement, l'alternative semble la suivante : soit l'*a priori* chromatique est purement conceptuel, soit il n'est pas purement conceptuel et la théorie des couleurs s'apparente à la géométrie selon Kant. D'un côté, la théorie des couleurs est quelque chose comme la « grammaire des couleurs » de Wittgenstein ; de l'autre elle est une « géométrie des couleurs » (*Farbengeometrie*) du genre préconisé par Meinong et d'autres philosophes de la même période. La première option engendre des difficultés ; la seconde mobilise l'énigmatique notion de « synthétique *a priori* ».

Un objectif de la présente contribution est de montrer que cette alternative est superficielle et trompeuse, et que le problème de l'*a priori* chromatique réclame des distinctions plus fines. Je montrerai dans la suite que les Brentaniens, y compris Meinong avec sa *Farbengeometrie*, ont en réalité opté pour l'analyticité, mais que les approches Brentaniennes comme Wittgensteiniennes échappent aux difficultés épinglées moins finement par Kant. Comme l'option de l'analyticité est par ailleurs plus simple et intuitive, elle me paraît en conséquence être la meilleure voie pour une solution d'ensemble du problème de l'*a priori* chromatique. Je proposerai en conclusion quelques réflexions en ce sens, très proches des conceptions Brentaniennes et Wittgensteiniennes.

chromatique, donc une couleur, et qui ne serait pas dans l'octaèdre des couleurs visibles ?

¹ Cf. A. Pap, « Are all Necessary Propositions Analytic ? (1949) », *The Limits of Logical Empiricism. Selected Papers of Arthur Pap*, Springer, 2006, p. 93 suiv., et H. Putnam, « Reds, Greens, and Logical Analysis », *The Philosophical Review*, 65/2 (1956), p. 206-217.

2. Deux questions

Quand on parle de lois *a priori* déterminant l'expérience des couleurs, on a d'abord en vue des *relations d'ordre*, comparables à celles du spectre chromatique des physiciens. Par exemple : l'orange est entre le jaune et le rouge, le rouge éteint est entre le rouge pur et le gris neutre, il existe une gradation continue entre le jaune et le rouge. Mais ce n'est manifestement pas le seul type de relation en vue. Il se trouve aussi des relations plus complexes qui font, par exemple, que même s'il y a bien une gradation continue entre les deux, le vert n'est pas entre le rouge et le bleu de la même manière que l'orange est entre le jaune et le rouge.

Parmi ces relations plus complexes, les relations d'*exclusion* (*Ausschluss*) — ou d'incompatibilité — semblent jouer un rôle prépondérant. Les relations d'exclusion chromatique ont été à l'origine de foisonnantes controverses dès le début du dix-neuvième siècle. Tim Lampert ramenait ces débats à deux questions cruciales¹ :

- (Q1) Peut-on trouver deux couleurs différentes en même temps au même endroit ?
- (Q2) Un vert rougeâtre et un jaune bleuâtre sont-ils possibles ?

La question (Q1) est mieux connue, notamment parce que Wittgenstein lui a consacré un paragraphe dans le *Tractatus* (voir *infra*). La question (Q2) a été très discutée au dix-neuvième siècle jusqu'à l'époque récente. Certains — Goethe, Runge, Ewald Hering, Wittgenstein dans ses *Remarques sur les couleurs* — ont répondu que le vert rougeâtre était impossible. D'autres ont maintenu que le vert rougeâtre était possible. C'est notamment le cas de Brentano, qui l'identifie au vert olive², et peut-être de Crane et Piantanida dans les années 1980 (voir *infra*).

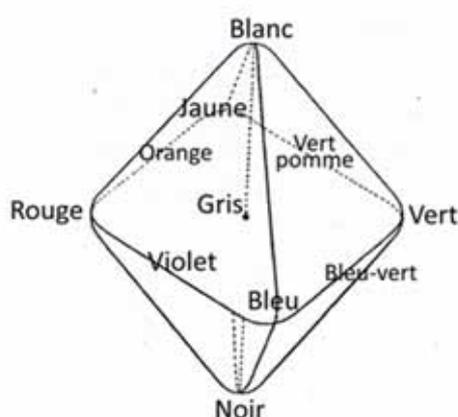
Le fait que les couleurs présentent des relations d'exclusion exprimées par des lois aprioriques a très tôt amené les théoriciens des couleurs à envisager une analogie avec la géométrie euclidienne, et à proposer en conséquence des modèles géométriques de la structure des couleurs. L'idée était d'une part qu'il existe une analogie entre l'*a priori* chromatique et l'*a priori* géométrique, d'autre part que les relations aprioriques entre couleurs peuvent, pour cette raison, être représentées au moyen de relations géomé-

¹ T. Lampert, *Zur Wissenschaftstheorie der Farbenlehre : Aufgaben, Texte, Lösungen*, Bern Studies for the History and Philosophy of Science, 2000, p. 311.

² F. Brentano, « Vom phänomenalen Grün », art. cit., p. 9.

triques. Il y a un « espace des couleurs » (*Farbenraum*) analogue à l'espace géométrique.

Cette idée sous-tendait déjà le disque chromatique de Goethe. Cependant, les théoriciens des couleurs ont accordé ultérieurement leur préférence à des modèles tridimensionnels. Ainsi la sphère (*Farbenkugel*) de Runge et Wundt, le cône (*Farbenkegel*) de Helmholtz, le double cône (*Farbendoppelkegel*) d'Ostwald, l'octaèdre (*Farbenoktaeder*) de Höfler, Ebbinghaus et Wittgenstein¹. Par exemple, dans l'octaèdre de Höfler et Ebbinghaus, l'existence d'un segment de droite menant du jaune au rouge indique la possibilité de teintes oranges ; l'absence de segment de droite menant du rouge au vert indique l'impossibilité du vert rougeâtre, etc.



L'octaèdre chromatique d'Ebbinghaus.

¹ P.O. Runge, *Die Farben-Kugel, oder Construction des Verhältnisses aller Farben zueinander*, Perthes, 1810 ; W. Wundt, *Grundzüge der physiologischen Psychologie*, Engelmann, 1874, p. 395 ; H. von Helmholtz, *Handbuch der Physiologischen Optik*, Voss, 1867, p. 288 ; W. Ostwald, *Einführung in die Farbenlehre*, Reclam, 1919, p. 70 ; A. Höfler, *Psychologie*, Tempsky, 1897, p. 113 ; H. von Ebbinghaus, *Grundzüge der Psychologie*, 1. Bd., Veit & Comp., 1902, p. 184 ; L. Wittgenstein, *Philosophical Remarks, op. cit.*, p. 278, qui envisage aussi le double cône.

3. Les couleurs se mélangent-elles ?

Mon point de départ sera les *Remarques sur le solide des couleurs et la loi du mélange* d'Alexius Meinong (1903), dans lequel Kevin Mulligan, dont le commentaire fin et profond me guidera par la suite, voit « l'étude la plus minutieuse des problèmes philosophiques soulevés par la représentation <géométrique> de la structure des couleurs »¹. Je propose ici une interprétation légèrement différente de celle de Mulligan, ce qui me permet d'épingler un certain aspect de la théorie des couleurs de Meinong qu'il ne prend pas en compte et, par ce biais, d'esquisser un rapprochement entre la théorie des couleurs de Meinong et celle de Brentano.

Revenons à la question (Q1), à laquelle je me limiterai désormais : peut-il se trouver deux couleurs différentes en même temps au même endroit ?

(Rép1) La réponse positive à cette question — oui, deux couleurs différentes peuvent se trouver en même temps au même endroit — revient à soutenir qu'un mélange phénoménal de couleurs est possible. De même que des sons composés, à savoir des accords harmoniques, et des saveurs composées comme le doux-amer sont possibles, de même des couleurs composées sont possibles — par exemple le violet composé de rouge et de bleu.

(Rép2) En répondant négativement à la question — non, deux couleurs différentes ne peuvent pas se trouver en même temps au même endroit —, on soutient au contraire que les couleurs composées sont impossibles et que la description en termes de mélange est incorrecte².

Brentano rattachait à la position (Rép2) ce qu'il appelait le « principe d'impénétrabilité » (*Gesetz der Undurchdringlichkeit*). Il l'énonçait comme suit (évoquant une objection contre sa propre conception qui est compositionnelle) :

¹ K. Mulligan, « Couleurs », art. cit., p. 154. Cet article est une traduction française fortement remaniée de K. Mulligan, « Colors, corners and complexity : Meinong and Wittgenstein on some internal relations », B.C. van Fraassen, B. Skyrms, W. Spohn (éds.), *Existence and Explanation : Essays in Honor of Karel Lambert*, Kluwer, 1991, p. 77-101. A. Meinong, « Bemerkungen über den Farbenkörper und das Mischungsgesetz », *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane*, 33 (1903), p. 1-80.

² Un des rares auteurs à avoir défendu cette option inconditionnellement est Helmholtz, *Handbuch der Physiologischen Optik*, op. cit.

S'il y avait des couleurs composées, de manière semblable à celle dont il y a des sons composés, alors des couleurs différentes devraient pouvoir s'interpénétrer phénoménalement (*phänomenal einander durchdringen*), de manière semblable à celle dont des sons s'interpénètrent phénoménalement quand on entend un accord. Mais l'expérience montre que c'est impossible. (...) Si on nous met devant un œil un verre rouge, et devant l'autre un verre bleu, et si nous regardons un objet blanc, nous voyons alors cet objet soit comme rouge, soit comme bleu ; nous le voyons peut-être aussi tantôt rouge et tantôt bleu alternativement (...), mais jamais comme rouge et bleu en même temps (...)¹.

En d'autres termes, la question (Q1) est d'abord une question sur le caractère *simple* ou *composé* des couleurs. On pourrait formuler différemment la même idée en disant qu'elle porte sur la possibilité d'*analyser* certaines couleurs, par exemple le violet en rouge et bleu. Elle est en ce sens un cas particulier de la question de l'analyse psychologique, qui est au cœur de la psychologie descriptive de Brentano et des Brentaniens. La question est celle-ci : le bleu et le rouge sont-ils déjà donnés phénoménalement dans le violet ? Si oui, alors le problème est que l'analyse risque de ne pas être informative. Sinon, alors le problème est que le bleu et le rouge sont *produits* par l'analyse et, en conséquence, que l'*analysandum* n'est pas identique à l'*analysans*, ce qui est paradoxal.

Voyons maintenant la position de Meinong dans les *Bemerkungen* de 1903. En un premier temps, il semble rejeter catégoriquement l'idée de couleur composée :

Il est bien connu que rien n'est plus habituel que de caractériser l'opposition entre couleurs primaires et couleurs secondaires comme étant une opposition entre couleurs simples et couleurs mélangées. (...) Voir ou s'imaginer du rouge et du bleu exactement au même endroit et exactement au même moment, cela est aussi impossible qu'un carré rond. (...) Aucune analyse n'est en mesure de trouver le rouge pur et le bleu pur dans le violet, en ceci que dans le violet on n'est pas en présence du rouge avec le bleu, mais ni du rouge ni du bleu et plutôt d'un tiers terme entre le rouge et le bleu².

Mais en un second temps, Meinong fait apparemment machine arrière :

Je reconnais maintenant un point de vue d'où moi aussi, en un certain sens, je peux concevoir et même faire mienne l'idée d'un violet fait de rouge et de

¹ F. Brentano, « Vom phänomenalen Grün », art. cit., p. 14-15.

² A. Meinong, « Bemerkungen über den Farbenkörper und das Mischungsgesetz », art. cit., p. 19.

bleu et donc, si on peut dire, mélangé¹. (*Ich kenne nun einen Gesichtspunkt, unter dem auch ich ein im gewissen Sinne aus Rot und Blau bestehendes und insofern, wenn man so sagen will, gemischtes Violett auszudenken, ja sogar mir anzueignen vermag.*)

Mulligan considère qu'il s'agit d'une rétractation. Avant 1903, Meinong aurait estimé que toutes les couleurs sont simples ; à partir de 1903 il admet l'existence de couleurs composées. C'est cette interprétation que je souhaite à présent nuancer et enrichir quelque peu².

4. Meinong pour la théorie compositionnelle

De toute évidence, Meinong se prononce dans les *Bemerkungen* en faveur de la conception compositionnelle, ou du moins d'une certaine conception compositionnelle des couleurs. Son argument est le suivant :

Pour commencer, il faut rappeler qu'il est impossible que les membres d'une multiplicité pluridimensionnelle soient simples au sens strict du terme. Si *A* et *B* sont variables dans les mêmes deux dimensions, alors il est possible que *A* et *B* soient identiques sous un aspect et non identiques sous un autre : or deux objets simples ne peuvent naturellement être à la fois différents et identiques l'un de l'autre. Il y a autant de composantes (*Bestandstücke*) qu'il y a de dimensions, que l'analyse puisse ou non réussir à former une représentation intuitive de ces composantes prises isolément (...)³.

L'argument repose tout entier sur l'analogie avec l'espace géométrique. On pourrait le schématiser comme suit :

(a) La représentation géométrique tridimensionnelle des couleurs est adéquate.

(b) Donc, chaque couleur est représentable par autant de variables qu'il y a de dimensions dans l'octaèdre, à savoir par un triplet de coordonnées (*x, y, z*).

¹ *Ibid.*

² K. Mulligan, « Couleurs », art. cit., p. 164. J'ai déjà présenté quelques arguments en ce sens dans « Les couleurs, la phénoménologie et la grammaire », *Philosophiques*, 42/2 (2015), p. 385-389. Cf. la réponse de Mulligan dans le même numéro, p. 406-409.

³ A. Meinong, « Bemerkungen über den Farbenkörper und das Mischungsgesetz », art. cit., p. 20.

(c) Certaines couleurs pourront avoir une de leurs variables en commun avec d'autres, donc être à la fois identiques et différentes à une autre sous des rapports différents — de la même manière qu'un point sur le plan euclidien peut avoir la même coordonnée qu'un autre sur l'axe des x et non sur l'axe des y . Par exemple, telle nuance de bleu et telle nuance de rouge ont le même degré de saturation, c'est-à-dire la même coordonnée sur l'axe blanc-noir ; telle nuance de violet a la même quantité de rouge que telle nuance d'orange, etc.

(d) Or cette structure, estime Meinong, doit être interprétée en termes méréologiques, en termes de « composantes » (*Bestandstücke*). Deux couleurs ont une coordonnée en commun dans l'espace chromatique si et seulement si elles ont une partie propre en commun. Et naturellement, chaque couleur devra avoir autant de composantes que l'espace chromatique a de dimensions.

(e) Puisque (a) le solide des couleurs est une représentation adéquate de la structure des couleurs, toute couleur a plusieurs coordonnées dans l'espace chromatique, c'est-à-dire, en vertu de (d), plusieurs parties propres. En conclusion : *aucune couleur n'est simple, toute couleur est composée.*

5. Deux objections contre la conception compositionnelle : indiscernabilité et impénétrabilité

Partant, la question à poser me paraît être la suivante : l'argumentation ci-dessus implique-t-elle vraiment un retour à la théorie du mélange, à savoir un rejet du « principe d'impénétrabilité » décrit par Brentano ? Pour répondre à cette question, le mieux est selon moi de revenir à la théorie des couleurs de Brentano.

Cette théorie est clairement exposée dans le texte de 1893 *Sur le vert phénoménal*. Dans ce texte, Brentano présente une argumentation en faveur d'une certaine forme de conception compositionnelle. Le *demonstrandum* est ce que j'appellerai la « thèse de la compositionnalité chromatique » (TCC), à savoir l'hypothèse qu'il existe des couleurs composées. En l'occurrence, Brentano cherche à montrer que le vert est composé de bleu et de jaune.

Brentano envisage deux objections contre TCC¹. La première est ce que j'appellerai l'*objection de l'indiscernabilité* : il est impossible de *discerner* le rouge ou le bleu dans le violet. Par exemple, on discerne le doux et l'amer dans le doux-amer : le doux-amer est une saveur composée. Ou

¹ F. Brentano, « Vom phänomenalen Grün », art. cit., p. 13 suiv.

encore une oreille exercée peut discerner le do, le mi et le sol dans l'accord de do majeur : l'accord de do majeur est un son composé. Mais ce semble impossible dans le cas du violet. La seconde objection est l'*objection de l'impénétrabilité* mentionnée plus haut : il est impossible de *composer* du violet à partir du bleu et du rouge, comme le montre par exemple l'expérience des lunettes teintées (voir *supra*).

Or, ce qui est très remarquable dans l'argumentation de Brentano, c'est qu'il ne réfute aucune des deux objections. Bien plutôt, il les approuve toutes deux mais considère que TCC peut néanmoins être maintenue. Il recourt pour le montrer à l'expérience de pensée suivante¹. Imaginons un échiquier composé de cases rouges et bleues. Nous divisons chaque case en quatre cases alternativement rouges et bleues, puis nous répétons l'opération jusqu'à ce que les cases rouges et bleues, trop petites pour être discernées, soient en deçà du seuil de perceptibilité (*Merklichkeit*). Le résultat, dira-t-on très naturellement, est que nous voyons une surface violette.

Quelles conclusions en tirer ? Centralement, notre description donne raison aux deux objections citées. D'une part l'objection de l'indiscernabilité est correcte : le résultat obtenu est une surface uniformément violette, dans laquelle les cases rouges et bleues sont désormais trop petites pour être discernables (*merklich*). D'autre part, l'objection de l'impénétrabilité est également correcte. Car le rouge et le bleu, rigoureusement parlant, ne sont pas au même endroit. Ce que nous voyons, c'est quelque chose « qui participe au rouge et au bleu, mais naturellement pas, rigoureusement parlant,

¹ Voir F. Brentano, « Vom phänomenalen Grün », art. cit., p. 18. On en trouve une version plus développée dans « Das Kontinuierliche », dans *Philosophische Untersuchungen zu Raum, Zeit und Kontinuum*, Meiner, 1976, p. 12 : « Si nous poursuivions encore les divisions jusqu'à dépasser la limite de perceptibilité (*Merklichkeit*) pour les petits carrés individuels, il ne serait alors plus possible de connaître les champs rouges et bleus dans leurs positions particulières. Mais ne verrait-on alors plus rien du tout ? Assurément non, on reconnaîtrait alors l'échiquier total comme étant violet, c'est-à-dire comme quelque chose qui participe à la fois du rouge et du bleu. (...) Nous voyons ainsi que la limitation de notre pouvoir de distinction, qui est donnée ici de façon incontestable, ne nous prive pas de la possibilité de dire en toute certitude que la surface sous nos yeux est à certains endroits rouge, à d'autres bleue. Or il se passe quelque chose de tout à fait analogue dans le cas qui nous occupe. Certes nous ne pouvons pas distinguer les points et les limites individuelles dans le continuum qui se présente à nous, tout comme nous ne pouvions distinguer ci-dessus les cases rouges individuelles ; mais cela ne nous empêche pas de savoir en toute certitude que d'innombrables limites et coïncidences de limites sont présentes dans le tout. »

au même endroit, car le rouge et le bleu, en tant que couleurs opposées, s'excluent l'un l'autre »¹.

Le rouge et le bleu ne sont pas discernables ; ils ne sont pas au même endroit. Et pourtant, en un certain sens, nous « voyons » bien du violet et il y a donc un sens à dire que le violet est *composé* de rouge et de bleu ! Je ne vois pas les cases rouges et bleues dans le violet, et pourtant il faut bien que le rouge et le bleu soient phénoménalement présents dans le violet : sinon je ne verrais pas du violet. Si je fais disparaître les cases rouges et bleues, le violet disparaît aussi.

De manière conséquente, Brentano généralise ce modèle à toutes les couleurs non primaires. La vision présente un « espace sensoriel » (*Sinnesfeld*) composé de *continua* chromatiques et de leurs limites non perceptibles. Or, il semble que Meinong raisonne exactement de la même manière. Son argumentation est sommairement la suivante. Supposons que l'espace des couleurs a trois dimensions, mettons l'axe rouge-vert (x), l'axe jaune-bleu (y) et l'axe de la saturation blanc-noir (z). Le rouge pur ($x, 0$) et le bleu pur ($0, y$) — pour faire simple, je fais abstraction ici de l'axe blanc-noir — n'ont aucune coordonnée en commun et sont donc incompatibles (*unverträglich*) ou non interpénétrables (*undurchdringlich*). Mais qu'en est-il maintenant du violet ? Le violet est incompatible avec le rouge pur et avec le bleu pur, car il a des coordonnées différentes. Cependant, on peut supposer qu'il a une valeur en commun avec le rouge pur (x) et une valeur en commun avec le bleu pur (y). La compatibilité est donc partielle : (x, y) est incompatible avec ($x, 0$) et incompatible avec ($0, y$), mais la valeur du violet sur l'axe des x est compatible avec la valeur du rouge pur sur l'axe des x , et la valeur du violet sur l'axe des y est compatible avec la valeur du bleu pur sur l'axe des y . C'est-à-dire que le violet est semblable au rouge pur sous un certain aspect, et semblable au bleu pur sous un autre aspect. En revanche, le vert rougeâtre est impossible, car il faudrait avoir simultanément deux valeurs différentes sur l'axe des x (vert-rouge).

Cette conception a d'importantes conséquences concernant l'indiscernabilité et l'impénétrabilité. Le point essentiel est qu'elle n'équivaut pas à revenir à la théorie du mélange, et qu'elle s'accorde avec les objections de l'indiscernabilité et de l'impénétrabilité.

Pour commencer, la conception esquissée par Meinong implique que deux couleurs différentes sont toujours incompatibles, impénétrables, puisque les couples de valeurs doivent être différents. Même le violet, on l'a

¹ F. Brentano, *Philosophische Untersuchungen zu Raum, Zeit und Kontinuum*, op. cit., p. 12.

vu, est incompatible avec le rouge pur et avec le bleu pur. Donc le violet n'est pas un mélange de rouge pur et de bleu pur. En d'autres termes, deux couleurs différentes ne peuvent pas être présentes au même endroit : *la thèse de l'impénétrabilité est vraie*.

Aucune couleur, même primaire, n'est simple, puisque toute couleur a nécessairement trois valeurs (naturellement, une des variables peut avoir une valeur nulle, mais une valeur nulle est encore une valeur) :

La question était celle-ci : ce qu'on appelle les couleurs mélangées sont-elles réellement composées de couleurs primaires, si bien que celui qui sent — ou sinon se représente sur un mode ou un autre — de l'orange sent ou se représente en même temps du rouge pur et du jaune pur ? La réponse est celle-ci : le rouge et le jaune, tels que nous les connaissons à partir de nos sensations, demeurent incompatibles ; mais ils ne sont pas simples au sens objectif rigoureux du terme, et leurs composantes peuvent très bien être compatibles l'une avec l'autre à l'intérieur de combinaisons appropriées¹.

Qu'en est-il maintenant de l'indiscernabilité ? Là encore, comme Brentano, Meinong concède intégralement l'objection :

Ce que nous avons appelé mélange psychologique n'a pas besoin d'être compris comme la coexistence (*Zusammentreten*) du rouge pur et du jaune pur : il suffit de prendre en compte les éléments chromatiques en soi non représentables (*die für sich unvorstellbaren Farbelemente*) r' et b' comme des éléments qui y participent. La conception usuelle, qui ne voit pas les éléments b et r' dans le rouge et le jaune purs, n'hésite naturellement pas à tenir les éléments r et b' pour du rouge pur et du jaune pur².

L'erreur de la conception traditionnelle a été de prendre à tort les éléments chromatiques (*Farbenelemente*) pour des couleurs qu'on voit avec les yeux, par exemple le rouge pur et le bleu pur dans le cas du violet. En réalité, les éléments chromatiques — les valeurs de x , y et z — ne sont pas des couleurs qu'on pourrait voir avec les yeux, ils sont « non présentables en eux-mêmes » (*für sich unvorstellbar*). Ce point me paraît philosophiquement profond. On peut certes analyser le violet en éléments chromatiques, mais ces éléments, insiste Meinong, « n'ont rien à voir avec les sensations élémentaires de Helmholtz »³. Ils ne sont pas des contenus séparables comme le sont

¹ A. Meinong, « Bemerkungen über den Farbenkörper und das Mischungsgesetz », art. cit., p. 25.

² *Ibid.*, p. 23.

³ *Ibid.*, p. 20.

le rouge pur et le bleu pur, mais des contenus « non présentables en eux-mêmes » — où « en eux-mêmes » signifie autant que « séparément »¹. Ce qui suggère que l'analyse préconisée n'est pas une analyse au sens technique traditionnel, une décomposition d'un composé en ses éléments séparables, mais quelque chose qui rappelle plutôt la quasi-analyse de Carnap et des gestaltistes berlinois.

6. Deux suppositions et deux difficultés

Les relations chromatiques du genre examiné jusqu'ici soulèvent des problèmes nombreux et diversifiés, dont il n'est pas sûr qu'ils appellent une solution homogène. La stratégie que je propose a pour point de départ les deux suppositions suivantes, qui se réfèrent respectivement à une certaine exigence de simplicité théorique appliquée à l'*a priori* (SAP) et à un certain caractère intuitif de l'*a priori* grammatical par comparaison avec d'autres formes concevables d'*a priori* (IG) :

- (SAP) Il est moins problématique de proposer une description unique de l'*a priori* que d'en proposer plusieurs (plus ou moins problématiques).
- (IG) Le caractère *a priori* des règles d'usage des mots est moins problématique que celui attribué à d'autres formes d'énoncés.

On conclut de (SAP) et de (IG) que l'option la moins problématique est d'interpréter toutes les lois *a priori* comme étant de nature grammaticale (au sens wittgensteinien).

Je n'argumente aucune des deux suppositions. Les deux sont discutables, mais elles me semblent assez naturelles. À l'encontre de cette stratégie, il est pourtant possible d'envisager une contre-stratégie de style kantien, qui serait en substance la suivante. D'abord, il est vrai que (IG) le caractère *a priori* des règles d'usage des mots est moins problématique que celui attribué à d'autres formes d'énoncés. Cependant, l'interprétation grammaticale de certaines lois *a priori* — par exemple celles de la théorie des couleurs — est plus problématique que leur interprétation non grammaticale. Donc (SAP) est faux et il est moins problématique de proposer

¹ C'est pourquoi Meinong, dans les *Bemerkungen*, rattache de manière conséquente sa conception des couleurs à son article de 1899 sur les objets d'ordre supérieur (*ibid.*, p. 4).

plusieurs descriptions (plus ou moins problématiques) de l'*a priori* que d'en proposer une description unique — ce qui suggère que l'*a priori* est essentiellement hétérogène. Néanmoins, (IG) reste vrai : le « synthétique *a priori* » demeure plus problématique que l'*a priori* des règles d'usage.

Ma conviction est que la conception de style kantien promue par la seconde argumentation est plus problématique que celle promue par la première argumentation. En effet, la première conception admet une seule description — grammaticale — de l'*a priori*, là où la seconde doit en combiner une description grammaticale et une description non grammaticale. Or, si (IG) est vrai, alors le caractère *a priori* des règles d'usage des mots est moins problématique que celui attribué à d'autres formes d'énoncés. D'où il suit que la première conception est moins problématique que la seconde. En d'autres termes, il serait en tout cas préférable de maintenir la première conception, *si du moins c'est possible*.

Mais est-ce possible ? Revenons à l'énoncé (E2) cité au début. Supposons que telle couleur donnée, que nous noterons C_1 , contraste avec telle autre couleur donnée, mettons C_2 . La différence entre C_1 et C_2 semble se prêter, en un sens quelque peu énigmatique, à une loi *a priori*. Nous savons *a priori* que C_1 en général et C_2 en général sont différents, au sens où nous pouvons être absolument assurés qu'à chaque fois qu'une surface de couleur C_1 et une surface de couleur C_2 apparaîtront conjointement, elles contrasteront, et où cette assurance a un caractère de nécessité — lui aussi quelque peu énigmatique.

On pourrait tenter, en un premier temps, d'expliquer l'apriorité de la certitude « C_1 est différent de C_2 » par le fait que la différence (interne) avec C_2 est un trait définitoire du concept C_1 , ou si l'on préfère, qu'elle constitue une règle pour l'usage du mot « C_1 ». Si tel est le cas, la nécessité est de nature simplement logique ou grammaticale. Puisque nous décidons d'appeler « jaune » précisément quelque chose qui est différent de « rouge », forcément une surface jaune contraste toujours avec une surface rouge : il en sera ainsi aussi longtemps qu'on suivra la règle suivant laquelle on emploie « jaune » pour quelque chose qui contraste avec ce pour quoi on emploie « rouge ».

Mais on se heurte alors à des difficultés. Je me borne à en mentionner deux rapidement.

La première est que les concepts de couleur — ou du moins certains d'entre eux — peuvent sembler primitifs, c'est-à-dire inanalysables en traits définitoires. Mais cette difficulté n'est vraisemblablement qu'apparente. L'idée s'accorde mal avec notre intuition que les couleurs forment système et entretiennent entre elles des relations *constitutives* telles que celles représen-

tées dans l'octaèdre de Höfler-Ebbinghaus¹. En un certain sens, cela rejoint les remarques intuitives formulées en introduction : il n'y a certes rien à dire de l'orange isolément, mais il est possible de dire qu'il est entre le jaune et le rouge.

La seconde difficulté est qu'à supposer que C_1 puisse être défini au moyen de différences chromatiques (supposément connaissables *a priori*), ces différences doivent être aussi nombreuses qu'il y a de couleurs discriminables par le sujet humain normal, à savoir au nombre de deux millions environ. Ce qui veut dire que la lettre x peut prendre environ deux millions de valeurs dans « C_1 est différent de x ». Ainsi :

C_1 est différent de C_3
 C_1 est différent de C_4
 C_1 est différent de C_5
 C_1 est différent de C_6
...
 C_1 est différent de $C_{2000000}$

Il va sans dire que si la différence avec C_2 est purement conceptuelle, alors toutes les autres doivent l'être aussi. Autrement dit, les millions de différences entre C_1 et les autres couleurs devront être des traits définitoires ou des règles d'usage. Or, bien que le sujet humain possède en un certain sens toutes ces distinctions, il est extrêmement peu probable que la possession du concept C_1 ou l'usage du mot « C_1 » requière la maîtrise de deux millions de traits définitoires ou de règles d'usage².

À première vue, la solution de rechange semble celle-ci : toute vérité nécessaire n'est pas analytique, mettons grammaticale, mais il existe une autre forme de nécessité, mettons une nécessité synthétique *a priori*, celle des relations chromatiques représentables analogiquement par l'octaèdre des couleurs. Cependant, je pense que cette conclusion serait précipitée. Ma suggestion est que les difficultés soulevées par l'interprétation grammaticale de la théorie des couleurs sont peut-être surmontables à certaines conditions, et que le recours à une autre forme d'*a priori*, en conséquence, est peut-être inutile.

¹ Cf. H. Putnam, « Reds, Greens, and Logical Analysis », art. cit., p. 206 suiv., qui notoirement interprète les lois chromatiques comme analytiques.

² C.L. Hardin a fait une remarque proche dans *Color for Philosophers : Unweaving the Rainbow*, Hackett Publishing, 1988, p. 122.

7. L'octaèdre et la grammaire

Nous pourrions émettre les deux hypothèses suivantes. D'abord, les vérités¹ du genre de « le jaune est différent du rouge » et « l'orange est entre le jaune et le rouge » tirent leur nécessité ou leur apriorité du fait qu'elles sont des vérités analytiques, purement conceptuelles. À quoi on peut ajouter qu'elles règlent l'usage de certains termes de couleur et qu'elles sont en ce sens de nature grammaticale. Ensuite, les relations que nous fait « voir » l'octaèdre de Höfler et Ebbinghaus n'ont aucun caractère de nécessité ou d'apriorité, et les vérités qu'on peut en tirer sont contingentes. Par exemple, les représentations géométriques des relations chromatiques d'un daltonien ou d'une chauve-souris seraient entièrement différentes. Elles ne seraient probablement pas des octaèdres, mais d'autres formes déterminables par l'observation.

Si ces deux hypothèses sont satisfaisantes, alors il est inutile d'en appeler à l'énigmatique « synthétique *a priori* ». Pourtant, certaines difficultés apparaissent aussitôt. Premièrement, il va sans dire que les couleurs désignées par les termes de couleur — et dont les relations sont déterminées par des règles grammaticales — peuvent être localisées sur l'octaèdre des couleurs. Celui-ci représente dès lors *aussi* des relations *a priori* entre des couleurs pour lesquelles il existe des appellations dans une langue donnée. Deuxièmement, il est également évident que le sujet peut choisir un point quelconque de l'octaèdre et lui donner un nom, qui entretiendra avec d'autres termes de couleur des relations *a priori* représentées dans l'octaèdre.

Mais ces difficultés sont peut-être surmontables, me semble-t-il, si l'on songe que les règles grammaticales elles-mêmes, en un certain sens, se rattachent à l'expérience. Assurément, ce sont des règles *a priori*, comme telles indépendantes de l'expérience : je n'apprends pas par l'expérience que le jaune est différent du rouge. Néanmoins — et du moins dans le cas des couleurs —, elles déterminent l'usage de mots ou de concepts qui, pour leur part, sont dérivés de l'expérience. Car ce ne sont pas les règles d'usage des termes de couleur qui font que je perçois des contrastes chromatiques (l'animal sans langage en perçoit vraisemblablement aussi). À l'inverse, si aucun d'entre nous ne percevait jamais de contraste entre le jaune et le rouge, notre langage serait très certainement tel que la grammaire de « jaune » serait identique en tous points à celle de « rouge ».

¹ Je laisse en suspens la question de savoir si ces règles doivent être qualifiées de « vérités ».

Ce serait, à mon avis, une manière d'interpréter les réflexions de Meinong en termes de coordonnées spatiales. Il s'agirait de faire la distinction suivante. D'une part, l'expérience du sujet humain normal, dans telles ou telles conditions, présente des couleurs et des relations chromatiques représentables au moyen d'un octaèdre. Ces relations sont contingentes et découvrables par l'analyse des données observationnelles. D'autre part, à certains points de l'octaèdre, représentables par des triplets de valeurs, le langage associe *par stipulation* un nombre peu élevé de termes de couleurs, dont l'usage est réglé par des relations *a priori*. Cette conception a certains avantages. D'abord, elle donne pleine satisfaction eu égard à nos deux suppositions initiales (SAP) et (IG), en offrant un modèle unitaire et grammatical de l'*a priori*. Ensuite, elle fait disparaître la difficulté épinglée plus haut : si les différences chromatiques sont nécessaires et si leur nécessité est purement conceptuelle, alors les traits définitoires des concepts de couleur sont en nombre trop élevé. Car si l'on suit la voie proposée, alors l'*a priori* ne s'étend plus à deux millions de couleurs, mais seulement à un nombre peu élevé de termes de couleurs disponibles pour une langue donnée à un individu donné.

Mais le problème est alors, semble-t-il, que l'analytique *a priori* inclurait beaucoup plus que ce qu'on peut souhaiter raisonnablement. Considérons d'une part la différence entre le jaune et le rouge, d'autre part la différence entre l'éléphant d'Afrique et l'éléphant d'Asie. Pourquoi « le jaune est différent du rouge » est-il une vérité *a priori*, et non « l'éléphant d'Afrique est différent de l'éléphant d'Asie » ? Une réponse paradoxale, mais pas forcément absurde pourrait être de dire ceci : « l'éléphant d'Afrique est différent de l'éléphant d'Asie » est une vérité *a priori*. D'une part le concept « jaune » est un concept empirique définissable par un nombre peu élevé de traits {... contraste avec le rouge, ... contraste avec le vert, ... contraste avec le vert pomme, etc.}, en sorte que « le jaune est différent du rouge » est une vérité purement conceptuelle, qu'il est possible de mettre au jour par l'analyse du concept « jaune ». D'autre part, le concept « éléphant d'Afrique » est un concept empirique définissable par un nombre peu élevé de traits {... est plus grand que l'éléphant d'Asie, ... a de plus grandes oreilles que l'éléphant d'Asie, etc.}, en sorte que « l'éléphant d'Afrique est différent de l'éléphant d'Asie » est une vérité purement conceptuelle, qu'il est possible de mettre au jour par l'analyse du concept « éléphant d'Afrique ».

Pourtant, objectera-t-on, c'est *par l'observation* que nous apprenons que l'éléphant d'Afrique est différent de l'éléphant d'Asie. Sans doute, mais c'est l'observation qui fixe les traits définitoires. Les grandes oreilles comme

le contraste avec le rouge sont des choses qu'on observe. Néanmoins, on peut considérer qu'ils entrent dans la définition de l'éléphant d'Afrique et du jaune. De même que nous décidons d'appeler « jaune » quelque chose qui contraste avec le rouge, de même nous décidons d'appeler « éléphant d'Afrique » quelque chose qui a de plus grandes oreilles que l'éléphant d'Asie.

D'une part, l'observation n'a pas le pouvoir de modifier un contenu conceptuel : les vérités purement conceptuelles sont indépendantes de l'observation, *a priori*. Mais d'autre part l'observation, sans changer le concept, nous fait souvent changer *de* concept. Supposons qu'un zoologiste découvre un jour — par induction à partir d'observations — une différence *D* jusque-là jamais décrite entre l'éléphant d'Afrique et l'éléphant d'Asie. Alors, *D* pourra très bien devenir un trait définitoire de l'éléphant d'Afrique, comme le sont sa grande taille et ses grandes oreilles. Mais si c'est le cas, et si *D* est intégré dans le langage, on ne sera plus en présence du *même* concept d'éléphant d'Afrique. Écoutant deux personnes dont l'une associe conceptuellement *D* à « éléphant d'Afrique » et l'autre non, nous dirons tout naturellement qu'ils ne parlent pas exactement du même animal. L'une parle, mettons, de l'éléphant d'Afrique₁, l'autre de l'éléphant d'Afrique₂, et le fait que les deux concepts ont la même extension est contingent. Ce n'est pas exactement le même animal, puisque l'éléphant d'Afrique₁ possède nécessairement la caractéristique *D*, tandis que rien n'exclut *a priori* que l'éléphant d'Afrique₂ ne possède pas la caractéristique *D* (la découverte de *D* par le zoologiste est une découverte observationnelle). Ainsi un zoologiste plus conformiste pourra licitement conserver le concept « éléphant d'Afrique₂ », « l'éléphant d'Afrique possède *D* » étant alors une vérité contingente. Autre exemple : pour le zoologiste, l'éléphant est par définition un vertébré. La proposition « tout éléphant est muni d'une colonne vertébrale » est-elle une vérité analytique ou contingente ? Les deux, en un certain sens. S'il apparaît un jour, dans quelques milliers d'années, une lignée d'éléphants sans colonne vertébrale, les zoologistes auront le choix de changer (sur la base d'observations) les traits définitoires et de dire « il existe depuis peu des éléphants sans colonne vertébrale », ou bien de proclamer la naissance d'une nouvelle espèce, invertébrée et non éléphantine quoique issue des éléphants. La question n'est pas de savoir ce qui est essentiel ou non à l'éléphant d'Afrique, mais plutôt quel concept est le mieux adapté à la pratique de la zoologie.

Il est vrai qu'on aura sans doute du mal à tenir « l'éléphant d'Afrique a de grandes oreilles » pour une tautologie et sa négation pour une contradiction. Mais tout dépend du registre linguistique et des concepts utilisés. Un

zoologiste pourra certes admettre qu'un éléphant d'Afrique puisse sans contradiction avoir la même taille et les mêmes oreilles que l'éléphant d'Asie, et que ce sera peut-être même le cas dans quelques dizaines de milliers d'années. Mais beaucoup d'hommes ordinaires trouveraient probablement *insensé* (et non pas seulement qu'il fait erreur) celui qui, voyant et sachant que tel ou tel éléphant a la même taille et les mêmes oreilles que les éléphants d'Asie, persisterait à dire que c'est un éléphant d'Afrique. Ils ne l'inviteraient pas à mesurer l'éléphant ou à regarder plus attentivement ses oreilles (car il sait déjà tout ce qu'il y a à savoir à ce sujet), mais à s'informer sur *ce que sont* un éléphant d'Asie et un éléphant d'Afrique, c'est-à-dire sur ce qu'il est convenu d'appeler « éléphant d'Asie » et « éléphant d'Afrique ».

8. Remarques conclusives : Brentano, Wittgenstein, à nouveau Meinong

Sans pouvoir détailler ce point ici, je pense que la conception présentée dans la section précédente est très semblable à celles de Brentano et possiblement de Wittgenstein.

La thèse selon laquelle tout *a priori* est purement analytique ou conceptuel est emblématiquement défendue par Brentano dans son posthume *Essai sur la connaissance*. Étonnamment, Brentano citait alors en exemple la loi des harmoniques de Helmholtz¹ : tout son musical se compose d'un son fondamental et d'harmoniques dont la fréquence est le produit de celle du son fondamental et d'un nombre entier. Naturellement, il ne viendrait à l'idée de personne de nier que la loi de Helmholtz est une loi empirique, révélée par l'analyse de données observationnelles. Comment pourrait-elle en même temps être analytique ? Il semble y aller de deux choses l'une, sans tiers terme possible : soit la loi est révélée par l'analyse d'expériences auditives, soit elle l'est par l'analyse conceptuelle. Mais précisément Brentano, en un sens, retient les deux options simultanément. D'une part, la loi est véritablement une connaissance *a priori*, c'est-à-dire révélée par l'analyse conceptuelle. Mais d'autre part, le concept analysé — le concept de son — est un concept empirique, c'est-à-dire tiré abstractivement de l'expérience. De même que, comme suggéré plus haut, nos concepts de couleur seraient différents si nos expériences chromatiques étaient différentes, par exemple non représentables par un octaèdre mais par un cube, de même notre concept

¹ Je commente ce point un peu plus en détail dans D. Seron, « Brentano's Project of Descriptive Psychology », dans U. Kriegel (éd.), *Handbook of Brentano and the Brentano School*, Routledge, à paraître.

de son serait différent si nos expériences auditives étaient différentes. La loi de Helmholtz est bien révélée par l'analyse conceptuelle, mais celle-ci, précisément, consiste à « rendre distinct le concept de son en référence à toute une série de caractères internes sans lesquels il ne serait plus le même concept »¹ : or ces « caractères internes » résultent de l'analyse de données observationnelles. En un sens donc, je n'ai pas besoin d'expériences pour savoir que tout son musical renferme un harmonique à l'octave supérieure. Je n'en ai pas besoin, puisque j'appelle précisément « son musical » quelque chose qui renferme un harmonique à l'octave supérieure. C'est une connaissance *a priori*. Mais en un autre sens, j'ai besoin de l'expérience pour posséder le concept de son, dont je pourrai éventuellement changer si l'expérience le réclame.

Il est possible que ces vues présentent des convergences avec celles défendues (du moins à certaines époques) par Wittgenstein². Dès le *Tractatus*, Wittgenstein, comme Brentano, voit dans les relations chromatiques des relations internes de nature conceptuelle ou logico-linguistique. Comme Brentano, il ajoute cependant que cela n'évacue pas tout à fait l'expérience, pour la simple raison que là où l'expérience est différente, les jeux de langage le sont aussi. Il remarque ainsi que, dans une communauté linguistique composée d'aveugles chromatiques (*Farbenblinden*), ceux-ci « n'auraient pas les mêmes concepts de couleur que nous »³. Dans notre communauté linguistique, un aveugle chromatique « ne pourrait pas apprendre » les jeux de langage — on pourrait dire : acquérir les concepts de couleur — du voyant normal. Cela parce qu'il n'aurait pas la même géométrie des couleurs : « Ne peut-on se représenter, demande Wittgenstein, que des hommes aient une autre géométrie des couleurs que notre géométrie des couleurs normale ? »

Cela nous ramène à la thèse de Geiger et Magnus. Cette thèse, on l'a vu, était que l'existence d'un contraste perceptuel implique celle d'une différence linguistico-conceptuelle, et donc que l'indistinction linguistico-conceptuelle entre le bleu de la mer et le vert des jeunes pousses chez les Grecs homériques implique que ceux-ci ne percevaient pas de contraste entre

¹ F. Brentano, *Versuch über die Erkenntnis*, Meiner, 1925, p. 10.

² Je ne m'occupe pas ici de l'évolution de la pensée de Wittgenstein sur ces questions. Voir le bon aperçu de C. Romano, « Phénoménologie et grammaire des couleurs », dans C. Romano (éd.), *Wittgenstein et la tradition phénoménologique*, Le Cercle herméneutique, 2008, p. 31-61.

³ L. Wittgenstein, *Bemerkungen über die Farben/Remarques sur les couleurs*, TER, 1983, I, § 13, p. 10. Pour la suite, voir *ibid.*, III, § 164, p. 46, et § 86, p. 34. Cf. aussi *ibid.*, I, § 11, p. 9-10.

le bleu de la mer et le vert des jeunes pousses. Brentano et Wittgenstein, me semble-t-il, défendent la thèse inverse : l'existence d'une différence linguistico-conceptuelle implique la possibilité de contrastes perceptuels ; donc l'absence de contraste entre deux couleurs, par exemple chez des aveugles chromatiques, implique leur indistinction linguistico-conceptuelle. (Naturellement, cela s'applique à d'autres types de lois chromatiques. Si tous les membres d'une communauté linguistique donnée sont aveugles au bleu (comme on peut l'établir par l'observation) et donc si aucun ne perçoit de nuance de bleu dans le vert, la nuance de bleu ne sera pas constitutive du vert dans le langage de cette communauté.)

Une conséquence importante de cette idée est que même si les lois chromatiques sont purement linguistiques ou conceptuelles, il reste un sens à dire qu'elles *parlent de l'expérience*, voire à les qualifier de « phénoménologiques ». Sans doute, Geiger et Magnus ont tort de conclure de l'indistinction conceptuelle à l'absence de contraste perceptuel. Mais inversement, si l'interprétation ci-dessus est correcte, on a raison de conclure de l'existence d'une distinction conceptuelle entre deux couleurs à l'expérience de contraste correspondante, ou de l'absence de contraste perceptuel à l'indistinction conceptuelle. Par exemple, si la langue d'une communauté donnée *A* distingue entre « jaune » et « rouge », alors nous pouvons être certains que le membre normal de *A* peut percevoir le contraste entre jaune et rouge. À l'inverse, si un sujet (anormal) ne perçoit pas le contraste entre jaune et rouge, alors il lui est impossible d'apprendre les jeux de langage réglant l'usage des mots « jaune » et « rouge »¹.

Les deux inférences suivantes semblent en conséquence valides : de l'existence d'une distinction conceptuelle entre deux couleurs dans la langue d'une communauté donnée *A*, je peux conclure qu'il est possible aux membres normaux de *A* de percevoir le contraste entre ces deux couleurs ; de l'incapacité de sujets anormaux de *A* ou des sujets normaux d'une autre communauté *B* à percevoir le contraste entre ces deux couleurs, je peux conclure qu'il est impossible à ces sujets d'apprendre la distinction conceptuelle entre elles, c'est-à-dire les jeux de langage des termes de

¹ C'est ce que suggère la remarque suivante de Wittgenstein (*Bemerkungen über die Farben/Remarques sur les couleurs*, *op. cit.*, III, § 164, p. 46) : « Pour décrire les phénomènes de la cécité au vert-rouge, j'ai seulement besoin de dire ce que l'aveugle au vert-rouge *ne peut pas* apprendre ; mais pour décrire les "phénomènes de la vision normale", je devrais énumérer ce que nous *pouvons* faire. » Le fait que nous n'avons pas d'expérience du vert-rouge (à supposer que ce soit le cas) nous renseigne sur des usages linguistiques que nous « ne pouvons pas apprendre ».

couleur correspondants. Ce qui suggère deux choses. D'abord, parler de distinctions conceptuelles entre couleurs, c'est aussi, en un sens, parler de l'expérience de contrastes chromatiques, à savoir de la possibilité *a priori* d'en avoir l'expérience. Ensuite, la description psychologique de cas anormaux, par exemple de daltoniens et d'aveugles chromatiques, contribue à l'analyse des concepts de couleur, pour autant qu'elle « ne décrit que les *déviations* de la cécité chromatique par rapport au voir normal »¹. Dire qu'un sujet ne voit pas de différence de couleur entre cette tache rouge et cette tache verte, c'est dire qu'il est incapable de distinguer *deux choses que le langage distingue*.

Il me semble que ces quelques éléments peuvent aussi clarifier utilement la conception de Meinong, voire la doter d'un sens plus satisfaisant. Interprétée sur leur base, l'idée de Meinong pourrait être reformulée ainsi : l'analyse conceptuelle réduit chaque terme de couleur à un triplet de valeurs numériques. En d'autres termes, la thèse de Meinong suivant laquelle toute couleur — même primaire — est composée devient celle-ci : tous les concepts de couleur sont *analysables*, c'est-à-dire définissables au moyen de relations internes, ce qui est l'opinion de Wittgenstein. Cette interprétation me semble littéralement celle de Brentano. Les coordonnées chromatiques de Meinong, en tant que parties inséparables, sont ce que Brentano dénomme des « parties distinctionnelles », c'est-à-dire des parties obtenues par distinctions conceptuelles.

Les valeurs numériques constitutives des couleurs, comme le remarque Meinong, sont « non présentables » ; nous ne *voyons* pas les coordonnées chromatiques dans la couleur comme nous voyons la couleur dans l'objet coloré. Je *vois* que cette surface rouge est différente de cette surface verte, mais en quel sens mystérieux de « voir » pourrais-je *voir* qu'il doit en être ainsi dans tous les cas possibles² ? Ce qu'on pourrait formuler autrement en disant, après Wittgenstein, que ces valeurs n'expriment pas l'expérience mais résultent, mettons, de stipulations ou de l'apprentissage du langage. Cette dernière formulation est précisément celle adoptée par Wittgenstein dans ses *Remarques sur la forme logique* de 1929, où il reprend l'idée de coordonnée chromatique et défend une interprétation tautologique des lois chromatiques :

¹ L. Wittgenstein, *Bemerkungen über die Farben/Remarques sur les couleurs*, op. cit., I, § 16, p. 10.

² Je dois à Kevin Mulligan (« Réponse à mes critiques », *Philosophiques*, 42/2 (2015), p. 407-408) d'avoir rectifié sur ce point certaines de mes formulations erronément intuitionistes.

La présence de nombres dans les formes des propositions atomiques n'est pas simplement, à mon avis, une particularité d'un symbolisme spécifique, mais une particularité essentielle et par conséquent inévitable de la représentation. Et des nombres doivent entrer dans ces formes lorsque — pour le dire en termes ordinaires — nous avons affaire à des propriétés qui admettent des gradations, c'est-à-dire à des propriétés comme l'étendue d'un intervalle, la hauteur d'une note, la clarté ou la rougeur d'une nuance de couleur, etc. Il est caractéristique de ces propriétés qu'un degré exclut tous les autres. Une nuance de couleur ne peut avoir simultanément deux degrés différents de clarté ou de rougeur, une note deux intensités différentes, etc. Et le point important, ici, est que ces remarques n'expriment pas une expérience, mais qu'elles sont en un certain sens des tautologies¹.

Cela étant, l'approche brentanienne diffère manifestement de celle de Wittgenstein par le rôle qu'elle fait jouer à l'expérience. Les deux reconnaissent certes l'analyticité de la théorie des couleurs, mais Brentano proclame aussi, en empiriste, le caractère empirique des concepts de couleur et des relations internes qui les définissent². Bien que les différences chromatiques connues *a priori*, du genre de celles exprimées par (E1) plus haut, soient purement conceptuelles, les contrastes chromatiques individuels n'en sont pas moins donnés dans l'expérience, possiblement même au sujet sans langage ni capacités conceptuelles : comme tels, ils se prêtent à des connaissances observationnelles.

Comme le zoologiste observe que la chauve-souris perçoit généralement une différence entre deux ondes sonores de 50 KHz et de 100 KHz, le psychologue observe que le sujet humain perçoit généralement un contraste chromatique entre une surface verte et une surface rouge. Ces connaissances

¹ L. Wittgenstein, « Some Remarks on Logical Form », *Proceedings of the Aristotelian Society*, Suppl., vol. 9 (1929), p. 166-167. Ce passage révisé un paragraphe bien connu du *Tractatus logico-philosophicus*, 6.3751 : « Que par exemple deux couleurs soient en même temps à un même endroit du champ visuel, cela est impossible, c'est logiquement impossible, car c'est exclu par la structure logique des couleurs. Pensons à la manière dont cette contradiction se présente en physique, à savoir à peu près comme suit : une particule ne peut pas avoir deux vitesses au même moment ; c'est-à-dire qu'elle ne peut être à deux endroits au même moment ; c'est-à-dire que des particules situées à un même moment à des endroits différents ne peuvent être identiques. (Il est clair que le produit logique de deux propositions élémentaires ne peut être ni une tautologie ni une contradiction. L'énoncé qu'un point du champ visuel a au même moment deux couleurs différentes est une contradiction.) » Cf. les remarques de P. Hacker, *Insight and Illusion*, Clarendon Press, 1986, p. 109 suiv.

² Voir D. Seron, « Les couleurs, la phénoménologie et la grammaire », art. cit.

n'ont rien d'*a priori* ; rien n'exclut *a priori* la possibilité qu'un sujet humain ne distingue pas le vert du rouge, comme cela arrive d'ailleurs parfois. Mais maintenant, je peux aussi décider d'appeler « vert » une couleur qui, entre autres choses, diffère du rouge. Je dirai alors que le daltonien *ne voit pas* (ce que moi j'appelle) le vert. J'aurai raison de le dire, parce que « le vert est différent du rouge » sera alors une vérité analytique. En conséquence, si le daltonien ne perçoit pas de contraste chromatique entre une surface que je qualifie de « verte » et une surface que je qualifie de « rouge », c'est qu'il ne perçoit pas cette qualité que, pour ma part, j'appelle « vert ». Ainsi la surface que je qualifie de « verte » n'en aura pas moins, pour lui, une certaine couleur, que le daltonien ne pourra « connaître ». « C'est peut-être vert, ou peut-être rouge, dira-t-il. Je l'ignore, parce que je suis daltonien. »

Il se trouve ici deux choses très différentes qu'il convient de maintenir conjointement : d'une part l'expérience qui se prête à des connaissances *a posteriori*, d'autre part le langage des couleurs qui se prête à des connaissances *a priori*. Par exemple : l'expérience qu'a le daltonien d'une surface colorée uniforme et la distinction entre « vert » et « rouge » qu'il ne perçoit pas. L'octaèdre des couleurs représente des relations connues *a posteriori*. Mais il supporte aussi des relations conceptuelles connues *a priori*, parce que les couleurs — en fait des portions de l'octaèdre plutôt que des points — sont nommées et conceptualisées. Rigoureusement parlant, cependant, la représentation géométrique de telles relations *a priori* serait inadéquate. Un continuum entre deux points d'un solide peut bien représenter une gradation continue entre le jaune perçu de cette banane et le rouge perçu de cette pomme : mais il n'y a aucune gradation continue entre le concept de jaune et le concept de rouge, ni entre le mot « jaune » et le mot « rouge » !

Le schéma général qui se dessine au terme de nos réflexions est à peu près celui-ci. D'abord, l'expérience visuelle présente une multitude de relations chromatiques observables et connaissables *a posteriori*, qui sont représentables géométriquement au moyen, mettons, d'un octaèdre. Ensuite, la conceptualisation tisse des relations chromatiques connaissables *a priori*, dont la représentation géométrique est inadéquate. Nous pourrions concevoir le lien entre les deux aspects en évoquant des définitions de la forme « nécessairement, pour tout x , x est C si et seulement si x est D , E , etc., dans des conditions optimales » — où D et E désignent des relations internes. Par exemple : j'appelle « vert » quelque chose qui diffère du rouge, etc. Une telle définition serait alors, typiquement, une définition empiriste¹.

¹ Sur cette conception empiriste et ses difficultés, voir D. Seron, « Un empirisme de style husserlien », *Revue philosophique de Louvain*, à paraître.

Par ce biais, on comprend mieux comment l'octaèdre représente des relations entre des couleurs. Revenons aux deux questions énoncées dans la section 2 :

- (Q1) Peut-on trouver deux couleurs différentes en même temps au même endroit ?
- (Q2) Un vert rougeâtre et un jaune bleuâtre sont-ils possibles ?

Il apparaît maintenant que ces questions sont épistémologiquement très différentes. Si ce qui précède est correct, alors l'impossibilité que deux couleurs différentes cohabitent en même temps au même endroit est une vérité analytique, et TCC est contradictoire. En effet, on a supposé que les concepts de couleur sont analysables en triplets de valeurs (x, y, z) , en sorte que deux couleurs différentes cohabitant au même endroit seraient à la fois identiques et différentes. En revanche, de nombreux auteurs ont considéré que l'impossibilité du vert rougeâtre représentée dans l'octaèdre par l'absence de segment de droite entre les coins « rouge » et « vert », si elle est avérée, était une vérité contingente et falsifiable. Les relations d'incompatibilité représentées par l'octaèdre seraient-elles contingentes ? Oui et non, pourrait-on répondre : cela dépend des conventions grammaticales¹.

Cette manière de voir a des avantages significatifs. Je me limite à en indiquer trois, en manière de conclusion.

D'abord, elle rend ainsi mutuellement compatibles deux faits sans cela inconciliables, mentionnés dans la section 1 : la représentation géométrique

¹ Cette distinction me semble sous-jacente à l'argumentation de B. Kierland, « Necessity and Color Incompatibility », *Disputatio*, 4/31 (2011), p. 235-237, qui oppose à la thèse du synthétique *a priori* celle suivant laquelle les vérités sur les incompatibilités chromatiques sont soit analytiques, soit contingentes. Par exemple, la proposition « aucun objet n'est entièrement vert et entièrement rouge en même temps » est soit analytique, auquel cas il est impossible qu'une observation la falsifie, soit contingente, auquel cas elle pourrait être falsifiée par les cas de diplopie. Il est difficile de décider si l'expérience de H. Crane & T.P. Piantanida, « On Seeing Reddish Green and Yellowish Blue », *Science*, 221 (1983), 1078-1080, apporte une réponse à (Q1) ou à (Q2). Car un trait apparaissant à la fois rouge et vert peut être décrit soit comme possédant simultanément deux couleurs différentes, comme dans TCC, soit comme possédant une unique couleur à mi-chemin entre le vert et le rouge. Si elle démontre que le vert et le rouge peuvent cohabiter en même temps au même endroit, alors elle révèle que l'analyse meinongienne des concepts de couleur en triplets de valeurs est inadéquate. Mais si elle démontre qu'un vert rougeâtre est possible, alors elle falsifie une vérité contingente.

des relations chromatiques semble réclamer une clause comme « dans des conditions optimales » (le daltonien n'a pas l'expérience des mêmes relations) ; par contre, une telle clause est inutile dans un énoncé comme « le jaune est différent du rouge ». Par exemple, si le daltonien dessine une certaine forme non octaédrique censée représenter les relations chromatiques dont il a l'expérience, il se pourra fort bien que sa représentation soit *correcte*. En revanche, alors même qu'il n'a aucune expérience d'un contraste entre jaune et rouge, le daltonien *se trompe* en disant que le jaune n'est pas différent du rouge. Il se trompe, simplement parce que l'énoncé « le jaune est différent du rouge » se réfère à l'usage des mots « jaune » et « rouge » dans notre communauté linguistique, et que cet usage est fixé en référence à l'expérience chromatique « dans des conditions optimales ». Nous dirons alors : le jaune est différent du rouge, mais le daltonien ne voit pas cette différence.

Ensuite, contrairement à ce qu'affirme Wittgenstein dans ses *Remarques sur la forme logique*¹, l'octaèdre de Höfler et Ebbinghaus n'est plausiblement pas une représentation *complète* des relations internes constitutives des couleurs. Par exemple, il ne représente pas les relations « le jaune pur est plus éclatant que le bleu pur » et « le jaune pur est plus chaud que le bleu pur », dont il est pourtant assez naturel de supposer qu'elles constituent ce que nous appelons « jaune » et « bleu ». Comment comprendre cela, si les concepts de couleur sont par ailleurs définissables par des triplets de coordonnées sur l'octaèdre ? Une réponse pourrait être celle-ci : l'expérience présente une multitude de qualités qui entretiennent entre elles des relations contingentes, dont l'octaèdre est seulement une représentation ; certaines de ces relations deviennent des relations internes par convention grammaticale².

Enfin, la conception préconisée rend compréhensible un fait à première vue étrange, également mentionné dans la section 1 : en un certain sens, des connaissances *a priori* du genre de « le vert est différent du rouge » peuvent être *acquises par l'expérience*, de manière analogue à celle dont l'enfant apprend le résultat d'une addition en comptant sur ses doigts. Que veut dire

¹ L. Wittgenstein, « Some Remarks on Logical Form », art. cit., p. 167 et 169.

² Même à supposer que tel ou tel solide des couleurs (de dimensions en nombre au besoin supérieur à 3) soit une représentation complète, il resterait alors à se demander s'il est possible que des *qualia* chromatiques différents aient toutes leurs relations internes en commun, de manière analogue à ce qui se produit dans l'expérience de pensée du spectre inversé (J. Locke, *Essay Concerning Human Understanding*, II, xxxii, 15, Penguin Classics, 1997, p. 349 ; S. Shoemaker, « The Inverted Spectrum », *The Journal of Philosophy*, 79/7 (1982), p. 357-381).

« apprendre que le vert diffère du rouge » ? Qu'est-ce que l'enfant apprend au juste, quand il apprend que le vert diffère du rouge ? Il y a plusieurs manières de comprendre cela. D'une part, l'enfant normal apprend de ses parents que le vert diffère du rouge. Dans ce cas, assurément, il n'apprend rien sur l'expérience elle-même. Pour apprendre que le vert diffère du rouge, il lui faut précisément déjà percevoir le contraste entre la surface verte et la surface rouge ! Ce qu'il apprend, comme le pense à raison Wittgenstein, c'est qu'on appelle « vert » quelque chose de différent de ce qu'on appelle « rouge » — une règle d'usage de certains mots. Mais d'autre part, un jeu de langage n'est pas seulement du langage. Comme on l'a remarqué plus haut, rien n'empêche d'apprendre à un aveugle-né que le vert diffère du rouge. Mais il n'aura pas appris pour autant à employer convenablement les mots « vert » et « rouge ». C'est-à-dire qu'il ne saura toujours pas dans quels cas il faut dire « rouge » et dans quel cas il faut dire « vert ». Pour cela, il est besoin d'expériences chromatiques. Or, il y a aussi un sens de « apprendre » où l'enfant apprend par l'expérience que ceci contraste chromatiquement avec cela, ou que les poires contrastent chromatiquement avec les fraises. Une règle d'usage prescrit précisément d'employer « vert » pour quelque chose dont, entre autres choses, on perçoit un contraste chromatique avec autre chose pour lequel on emploie « rouge ». Ce qu'on pourrait exprimer autrement en disant que les mots « vert » et « rouge » sont définis par un ensemble de caractères dont on a l'expérience dans des conditions optimales. (Il n'est évidemment pas anodin que les relations connaissables *a priori* de la théorie des couleurs aient leur équivalent dans l'expérience perceptuelle, par exemple « ... est différent de... » et « ... contraste avec... », « ... est entre... et... » et « ... ressemble sous un certain rapport à... et à... »).